

DEPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement et Canton de Pontarlier

**MAIRIE
DE
SAINT-POINT-LAC
25160**

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 février 2013
Convocation affichée le 02/02/2013

Ouverture de séance à 20 h 10

Secrétaire de séance : M. BOUCHET Thomas

Présents : tous sauf : M. JEUNOT Patrick donnant procuration à M. BOUCHET Thomas

Absent non excusé : M. REMONNAY Georges

ORDRE DU JOUR

1. **Contrat de nettoyage du réservoir d'eau potable**
2. **Travaux forestiers – Coupes de bois**
3. **Attribution des parcelles de terrain**
4. **Approbation du règlement d'occupation du domaine public**
5. **Sécurité routière dans le village**
6. **Questions diverses :**

Approbation du compte rendu du 10 janvier 2013 à l'unanimité.

L'ordre du jour est modifié, en raison de la présentation du programme ONF par le garde forestier.

1. TRAVAUX FORESTIERS – COUPES DE BOIS

Monsieur Michel HAFFNER, agent technique ONF est sollicité pour présenter le programme d'exploitation des coupes 2013.

Environ 1100 m3 seront commercialisés.

Cette année pas de contrat d'approvisionnement pour les gros bois, par contre maintien de cette pratique pour les petits bois.

Le volume prévu sur la parcelle 10 sera mis sur le marché en fonction de l'évolution des cours du bois (actuellement conjoncture défavorable)

Les chablis seront remis à la scierie RENAUD, quelques lots de hêtre seront vendus aux enchères en mairie.

L'exploitation de la parcelle 18 Aux Verrières de Joux, laisse finalement un solde positif de 2 000€

- Le programme est adopté à l'unanimité

Travaux prévus :

Entretien limites parcellaires (850€) effectué par l'employé municipal.

Création d'une place à dépôt lieu dit « Malpierre » afin d'éviter de traverser la route avec les bois (une enveloppe budgétaire de 5000€ est prévue, en cas de recours au brise roche.

2000€ seront nécessaires pour terminer l'aménagement de la piste dans la parcelle 18

- Programme adopté à l'unanimité

Laurent MONDET signale qu'il serait judicieux de procéder à l'abattage de quelques arbres le long de la route de Malpas.

Le marquage de ces bois gênants risquant de poser des problèmes de sécurité, sera effectué dès le printemps.

La route sera coupée pour permettre l'exploitation en toute sécurité. Un arrêté sera pris à cet effet.

2. CONTRAT DE NETTOYAGE DU RESERVOIR D'EAU POTABLE

Le Maire présente la proposition de contrat de Gaz et eau, pour le nettoyage du réservoir d'eau potable

Coût de la prestation : 550 € par an

Durée du contrat : 6 ans

- Contrat adopté à l'unanimité

3. ATTRIBUTION DES PARCELLES DE TERRAIN « zone le château »

2 parcelles d'une superficie de 800 m2 chacune étaient proposées à l'achat.

4 candidatures ont été reçues :

N° 1 : Olivier ILLICETO

N° 2 : Lauranne THOMET et Damien SEPREZ

N°3 : M. DROUOT et Mme LETAILLEUR

N°3 : M ET Mme TE BIESEBEKE

- Adoption à l'unanimité

Interruption de séance de 21 h 50 à 21 h 52

Le critère d'attribution sera l'ordre d'arrivée de réception en mairie

- Adopté à l'unanimité.

Parcelle N° 1 à M. ILLICETO

Parcelle N° 2 à Mme THOMET et M. SEPREZ

Les travaux de sondage du sol sont terminés, le résultat sera communiqué aux acquéreurs. La remise des offres concernant le chemin d'accès est fixée au 1^{er} mars 2013.

Le permis d'aménager sera déposé dès que le géomètre aura terminé le dossier. Les compromis de vente pourraient être signés en juin 2013.

La commune intégrera la réfection de l'espace situé devant les containers de stockage dans les travaux de viabilité.

4. APPROBATION DU REGLEMENT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Délibération sur les modalités de mise en place du règlement d'occupation du domaine public.

- Adoption à l'unanimité du règlement proposé.

Fixation des redevances d'occupation du domaine public : adaptation de certains chiffreages, réflexion à poursuivre pour les questions de stationnement.

Délibération sur la grille tarifaire :

- Adoption par 9 voix pour et 1 voix contre

Nécessité de simplifier certains formulaires

5. SECURITE ROUTIERE DANS LE VILLAGE

Des résidents du quartier « en haut du Saugeon » s'inquiètent des difficultés de circulation liées à l'étroitesse de la route. La mise en œuvre en sens unique n'est pas retenue par l'assemblée.

La grille d'eau pluviale, dégradée, sera réparée au printemps.

Alternats : les écluses installées depuis 3 mois, à titre expérimental par le Conseil Général aux entrées du village, s'avèrent dangereuses et inadaptées.

- Délibération à l'unanimité : « après 3 mois d'installation des alternats, en raison des mauvaises conditions météo, la sécurité de la RD 129 est remise en cause ; les usagers et les habitants de la commune s'opposent à ce dispositif inadapté. Par conséquent nous demandons le retrait des deux écluses, au plus vite »

6. QUESTIONS DIVERSES

- Le SCOT a été voté par la communauté de communes. Le conseil municipal devra entériner cette décision avant fin mars.
- Passage en mairie, du commissaire enquêteur le 22/02/2013 de 14 h à 17 h, dans le cadre de l'enquête publique relative au syndicat des Tareaux. Un dossier est déposé en mairie pour la proposition de zonage.
- Modification des rythmes scolaires : projet de passage à neuf demi-journée, dont le mercredi matin. Le conseil, à l'unanimité, demande le report à 2014 de cette procédure. Le sujet doit être évoqué prochainement à la communauté de communes
- Problème avec l'ADMR, à propos du périscolaire. Rencontre avec les responsables ; courrier adressé à la Présidente.
- Caserne Pompiers Rive Gauche : un projet est à l'étude.
- Le Conseil Général a répondu défavorablement à la demande de subvention pour la toiture du bâtiment d'accueil du camping.
- Prolifération de chats errant dans le village : une solution est à rechercher avec les communes membres de la communauté de communes.
- Le camping conserve ses 3 étoiles. Les tarifs doivent être validés au prochain conseil. Une réunion avec la commission camping et les gestionnaires du camping sera programmée rapidement.

Le Maire est chargé de faire le nécessaire pour que cette décision soit mise en application au plus vite.

1. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h

Copie conforme au registre des délibérations
Le Maire, Jean - Pierre LANQUETIN